PV 40 DE LA REUNION DE LA COMMISSION VELO DE LA VILLE DE BRUXELLES DU 21 SEPTEMBRE 2012

Présents

ORGANISME	NOM/PRENOM	E-MAIL
Ville de Bxl – Cabinet Ceux	COLLARD Anne	Anne.Collard@brucity.be
Ville de Bxl – Urbanisme Espace Public - Mobilité	DANDOY Marianne	Marianne.Dandoy@brucity.be
Ville de Bxl – Travaux de voirie	STEGEN Hugo	Hugo.Stegen@brucity.be
BRUXELLES MOBILITE	DEPOORTERE Frederik	fdepoortere@mrbc.irisnet.be
IBSR – Mobilité & Infrastructure	ENGLEBIN Yves	yves.englebin@ibsr.be
CAQ-NE	RZEWNICKI Randy	rr@gaq.be
EUCG	COOPER Timothy	Timothy.Cooper@ec.europa.eu
PRO VELO	CHARLES Julie	j.charles@provelo.org
CDH Bruxelles Centre	DOEMPKE Burckard	b.doempke@aiic.net
CYCLO	DRIESEN Liesbeth	liesbeth@cyclo.org

Excusés

ORGANISME	NOM/PRENOM	E-MAIL
Echevin de la Mobilité	CEUX Christian	Christian.Ceux@brucity.be
FIETSERSBOND	DE CLEEN Roel	roel@fietsersbond.be

1. Approbation du PV de la réunion précédente

Certains membres signalent qu'ils n'ont pas reçu le PV. Il sera renvoyé en même temps que le PV de la présente réunion.

2. Installation des vélos box : présentation par Cyclo asbl de l'état d'avancement de leur installation sur le territoire de la Ville

La gestion des 10 « Vélos box » confiée par la Ville à l'ASBL Cyclo cadre parfaitement avec les missions de l'ASBL : la gestion des box à vélos permet de remettre certaines personnes dans le circuit du travail et ce projet contribue à développer et à visibiliser la pratique du vélo en ville.
Dans le cadre de cette nouvelle mission, Cyclo est chargé d'établir un plan de communication (diffusion de toute-boîte et d'affiches dans les quartiers environnants), de procéder au suivi administratif nécessaire (établissement du contrat de location - y compris la caution-, réception et traitement des plaintes, gestion d'une base de données reprenant les abonnés actuels), et de gérer les éventuels problèmes techniques.
L'abonnement pour le stationnement d'un vélo dans un de Vélo Box est de 60 EUR/an. Le système fonctionne avec des clés. En cas de pertes de clés en nombre et pour des motifs de sécurité, il y aurait lieu de changer de serrure mais le cas ne s'est pas encore présenté. L'abonné, quant à lui, a l'obligation d'attacher son vélo aux range-vélos à l'intérieur du box.
Le placement des 10 box est progressif. A ce jour, des box doivent encore être installés rue de la Senne, à Annessens et rue du Taciturne. L'on peut faire le constat que certains lieux seraient peu attractifs, ce serait notamment le cas des box installés rue du Damier, rue de l'Abdication ou Papenvest.

Proposition :

- ***La Ville, à l'initiative des travaux de voiries, fera très prochainement la publicité du système des vélos box via les outils de communication de la Ville (Brusseleir, le site internet de la Ville, …) et ce, dès que les 10 box seront placés.***
- ***Cyclo, les TDV et la cellule mobilité procéderont à une évaluation du dispositif d'ici la fin de l'année 2012.***

3. **Dépôt régional des vélos trouvés**

Le Cabinet Ceux (Anne Collard) informe les membres de la commission que le collège de la Ville de Bruxelles a approuvé le projet de convention visant à mettre en place et à faire fonctionner un dépôt régional des vélos trouvés.
Cependant, le collège demande à la Région que des précisions soient apportées, notamment sur les délais d'enlèvement des vélos trouvés.
La convention, telle qu'approuvée par le Collège, sera prochainement mise à l'ordre du jour du Conseil communal de la Ville pour approbation.

4. **RER vélo : présentation par la Région des principes et des tracés proposés sur le territoire de la Ville de Bruxelles**

En 2009, deux propositions de résolutions visant à créer des liaisons RER-vélo entre Bruxelles et sa périphérie ont été adoptées par les Parlements de la Région de Bruxelles-Capitale de la Région flamande. Forts de ces adoptions, les régions bruxelloise et flamande désignent le bureau d'étude Timenco pour réaliser une étude de faisabilité.
L'étude RER-Vélo est articulée sur une analyse du potentiel vélo, basé notamment sur des données démographiques (RBC : 6.500 habitants/km2), sur un relevé des pôles d'intérêts, sur la définition des critères de qualité comme celui d'une largeur suffisante, d'une minimisation des dénivelés, absence de carrefours…) et sur le type d'itinéraires à privilégier (notamment le long des lignes de chemins de fer, des autoroutes, du canal , …).
Sur base de ces critères, 32 itinéraires ont été définis, ceux-ci convergeant tous vers le Pentagone.
L'objectif étant que d'ici 2018, chacun de ces itinéraires capte de 5.000 à 10.000 vélos par jour. Dans ce cadre la sécurité et la place dévolue aux cyclistes doivent être renforcés sur l'axe Est-Ouest, sur le tracé royal et sur l'axe Louise.
Parmi les projets d'itinéraires importants pour la Ville, il faut mettre en exergue le projet de lignes RER - Vélo

- le long du canal, devenant la dorsale pour la cyclabilité dans la Ville
- le long de la ligne ferroviaire 60 permettant sur le territoire de la Ville de relier Roi Baudouin, Bockstael, la gare du Nord, en créant notamment une passerelle traversant le canal au niveau du palais royal
- le long de la ligne ferroviaire 36 depuis Leuven vers Evere , point de départ de l'ICR 1 (déjà réalisé)
- le long de la ligne ferroviaire 36 permettant de relier Haren vers le quartier européen, via le Middelweg, le Moeraske, Stevenson et la vallée du Maelbeek (objectif : 10.000 vélos/jour)
- le long de la ligne 28, ligne importante pour la desserte de quartier de Tours et Taxis

Il est prévu d'intégrer le réseau RER – Vélo dans le PRDD. Quant à son exécution, la région rappelle que la première de ses priorités est la finalisation du réseau ICR sur son territoire. La mise en place du réseau RER ne pourrait donc débuter qu'après 2016 et sera fonction, en plus du budget régional de l'obtention de financement européen (FEDER).

Proposition : ***Le cabinet Ceux (Anne Collard) signale que la Ville soutient le projet RER Vélo et propose d'intégrer ces objectifs et certains des axes dans le plan communal de mobilité.***

5. Modification du règlement des parcs de la Ville de Bruxelles

Le cabinet Ceux (Anne Collard) signale que des contacts ont déjà été pris entre les cabinets Mobilité et Espaces verts. Le cabinet des espaces verts est ouvert à l'idée de revoir le règlement pour mieux tenir compte des cyclistes, mais sans négliger la sécurité des autres usagers du parcs. Marianne Dandoy présente la note rédigée par la cellule mobilité : état des lieux juridique, benchmarking et propositions.

S'ensuit un débat où il ressort :

- que l'IBGE a entamé une évaluation du règlement de ses espaces verts et que dans un souci de cohérence, il serait intéressant de prendre langue avec l'IBGE. Il est proposé que l'IBGE et les administrations communales utilisent la même signalétique ;
- qu'il ne faut autoriser les cyclistes dans les espaces verts que là où cela a une utilité pour eux ; l'autorisation de rouler à vélo doit être possible sur les chemins de traverses ;
- que l'intérêt des autres utilisateurs du parc doit être pris en considération (notamment la recherche de quiétude) et donc, que l'accès des cyclistes devrait être limité aux chemins de traverse qui s'inscrivent dans des itinéraires cyclables ;
- que ces chemins doivent être aménagés en conséquence et indiqués au moyen d'une signalisation directionnelle (panneau de signalisation type F99a et balisage/marquage au sol éventuel) ;
- qu'il faut que l'âge des enfants qui peuvent circuler soit le même dans les parcs que pour les trottoirs en voirie (soit jusque 9 ans) ;
- que, pour les cimetières qui sont des lieux de recueillement, il faut être plus strict et ne pas permettre l'accès aux vélos même si cela pourrait être un raccourci ;
- que de manière générale, il faut prévoir systématiquement à l'entrée de tous les espaces verts des range-vélos.

Proposition :
La Cellule mobilité rédige, en concertation avec le service juridique, une modification du règlement 'espaces verts » et « police » qui tienne compte des propositions des membres de la commission.
En ce qui concerne la détermination des chemins de traverses utiles, les associations de cyclistes peuvent faire des propositions au secrétariat de la Commission (marianne.dandoy@brucity.be)
La cellule mobilité s'asssure que les travaux de voiries ont systématisé l'installation de range-vélo devant les entrées principales des espaces verts de la Ville, en ce compris les cimetières de la Ville.

6. Pentagone :

Loi:
L'asphaltage et le marquage de la rue de loi (Pentagone) sont prévus par la Région en octobre 2012. Les membres de la commission se réjouissent de la réalisation de ce projet qui marquera davantage l'effet d'entrée de la Z 30 depuis la rue de la Loi.

Rue des Colonies : examen du projet de plan de marquage réalisé par la Région (Bruxelles Mobilité). Bruxelles Mobilité prévoit une couche d'usure en plus du marquage.
Remarques :

- le rétrécissement à une bande de circulation entre Gentilhomme/Chancellerie risque de créer des remontées de files importantes + problème de cisaillement du tourne-à-droite entre les voitures et les cyclistes qui vont tout droit. Une solution pourrait être de simplifier le carrefour en mettant le tronçon de la rue de la Chancellerie depuis la cathédrale vers Colonies en sens unique ;
- Prévoir un sas vélo sur la bande voiture et au niveau de chaque carrefour ;
- Supprimer le bypass voiture via Gentilhomme vers Royale sauf bus/vélo/Cambio ;
- Débouché de Gentilhomme dans Colonies : demander une oreille dans le PU tram gare centrale ;
- Elargir la PCM montante (la largeur de la voirie le permet) ;
- Supprimer le marquage de perte de priorité au débouché de Chancellerie en venant de Fortis.

<u>Proposition</u> : Bruxelles-mobilité modifie l'avant-projet de marquage et introduit le dossier auprès du collège de la Ville de Bruxelles pour approbation.

<u>7.</u> <u>Quartier européen</u>

<u>Rue Stévin et Bd de Charlemagne</u> : aménagements cyclables temporaires

La déviation mise en place dans le cadre des travaux BELIRIS Gare schuman est prévue jusqu'au 15/10. Après, Beliris remettra en pristin état, en tout cas pour la rue Stévin et pour la rue de la Loi devant le Berlaymont.

En ce qui concerne le bd Charlemagne, la Région a demandé à la Ville de prévoir un SUL pour permettre aux cyclistes de rejoindre le Berlaymont depuis Loi et va soumettre un plan de marquage à cet effet. Beliris est prêt à le réaliser à ses frais.

Pour la rue de la Loi, la Ministre Grouwels est favorable au passage de 4 à 3 bandes de circulation à moyen terme. Il est rappelé que cette proposition intègre le plan communal de mobilité.

Pour Belliard, la Région souhaiterait mettre en place en 2013 une piste cyclable bidirectionnelle jusqu'au tunnel. Un projet sera établi par Bruxelles-Mobilité. Cette proposition cadre aussi avec les propositions du plan communal de mobilité.

Timothy Cooper signale que le bouton poussoir Stévin/Archimède ne fonctionne pas et souhaiterait qu'en cas de panne, la Ville prévoie soit de les mettre en clignotant orange, soit de prévoir une phase verte automatique pour les cyclistes dans la grille de feux.

<u>Décision</u> : les TDV vont traiter la demande relative au fonctionnement des feux Stévin/archimède.

<u>8.</u> <u>Bois de la Cambre : projets de la Ville</u>

L'objectif de la Ville est d'aboutir à un plan communal de mobilité approuvé d'ici la fin de l'année 2012. Dans ce cadre, il sera discuté et décidé des mesures à court, moyen et long terme pour le Bois de la Cambre. A cet égard, il sera tenu compte des remarques déjà formulées, notamment par les communes voisines, dans le cadre de la concertation qui s'est tenue en mars 2012. Le cabinet Ceux a d'ores et déjà demandé à la cellule mobilité d'établir un plan de marquage des voiries du bois de la Cambre qui, tout en maintenant les sens de circulation actuels, renforcent la sécurité de tous les usagers du bois : zone de stationnement en voiries, création de pistes cyclables sécurisée et augmentation du nombre de traversées piétonnes. L'objectif est de faire exécuter ce nouveau plan de marquage une fois que l'asphaltage de l'ensemble des voiries du bois aura été réalisé (courrant 2013)

<u>Proposition :</u> ***la cellule mobilité présentera aux membres de la commission l'avant-projet de marquage des voiries du bois de la cambre.***

<u>9.</u> <u>Haren : examen du PU introduit par Infrabel pour l'aménagement de la passerelle cyclo-piétonne Middelweg – commission de concertation prévue le 26/9.</u>

Le cabinet Ceux (Anne Collard) informe qu'Infrabel a introduit une demande de permis d'urbanisme pour la réalisation d'une passerelle reliant les deux gares SNCB de Haren. Elle invite les membres de la commission vélo à réagir et à prendre part à l'enquête publique.

10. <u>Projet Cyclologistics</u> (moving goods by bicycle).

R. Rzewnicki présente le projet qui est mené à l'échelle européenne par l'ECF. L'objectif est de promouvoir le vélo et plus spécialement le « bakfiets ». Il y a un grand potentiel d'utilisation. 80% des courses ne nécessitent pas la voiture et pourraient se faire à vélo ou avec un « bakfiets ». Il pourrait également être très utile dans la chaîne de transport de marchandises (pour de petits colis, ou pour livrer dans des zones piétonnes).

A Bruxelles, ce bakfiets est proposé aux entreprises pour test gratuit et la Ville pourrait l'utiliser pour des livraisons entre ses différents bâtiments. Plusieurs entreprises l'utilisent déjà comme Ecopostale (courrier), Desmeth (produits naturels….).

<u>Proposition</u> : Bruxelles-Mobilité (F.Depoortere) considère qu'il s'agit d'un outil intéressant qui a toute sa place dans le plan régional de marchandises en cours de finalisation. Le Cabinet Ceux (Anne COLLARD) propose que cette proposition soit intégrée dans le plan de déplacement d'entreprise de la Ville de Bruxelles.

<u>Prochaine réunion le vendredi 21 décembre 2012 à 9h, salle 12.36</u>